

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19 – présents : 17 – procurations : 2 - Votants : 19

Le vingt-huit juin deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la salle culturelle avenue de la Gare en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 juin 2021

Présents : M. BRUNEAU James, Maire - Mme AUVRAY Chantal - M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine - M. COULON Joël, adjoints - M. BOUILLON Robert - M. ROSE Yannick - Mme PEURON Françoise - M. CHALANDARD Jean-Louis - M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - M. SA DE OLIVEIRA Orlando - Mme DOS SANTOS Sabine - Mme MACÉ Sophie - M. ZANIER Walter - Mme DOZIAS Véronique - Mme LÉAL Cati.

Absentes excusées : Mme LEMAIRE Audrey qui a donné procuration à M. MERCIER Denis
Mme MARTINS Gaëlle qui a donné procuration à Mme LÉAL Cati.

Secrétaire de séance : M. ROSE Yannick

OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 mai 2021

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARKING AVENUE DE LA GARE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le résultat de l'analyse des offres réalisée par le Bureau BET LEGRAND de CHILLEURS-AUX-BOIS, maître d'œuvre, pour la consultation des travaux de construction d'un parking de 56 places avenue de la Gare, à savoir :

4 offres reçues	Montant H.T.	classement
SAS PLAISANCE de CHATEAU RENARD	93 000,00	3
E.TP de SERMAISES	93 000,00	1
SAS N. CRAMBES	91 000,00	4
COLAS CENTRE OUEST Agence Meunier	94 994,20	2

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT l'offre de l'entreprise E.TP de SERMAISES pour un montant de **93 000,00 € H.T.** soit **111 600,00 € T.T.C.** et **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise et tous les documents se rapportant à ce dossier.

II – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'AGENCE POSTALE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le résultat de la consultation des travaux de réfection de la toiture de l'agence postale communale 24, rue de Paris, à savoir :

Proposition ALÈGRE : 25 216,14 € H.T.

Surface : 145 m² - zinc naturel - pas de faitage refait en zinc
Pas de chiffrage du remplacement des velux
Intervention début 2022

Proposition ANFRUI COUVERTURE :

Surface : 162 m² (vérifiée) - Zinc quartz prévu selon prescription de l'ABF et crochets inox noirs -
Faîtage repris en zinc quartz
Intervention mi-novembre 2021

Coût (avec zinc quartz)

- couverture seule..... 27 288,50 €
- remplacement de 3 velux..... 2 584,00 €

Total.....29 872,50 € H.T.

L'entreprise THEVRET n'a pas répondu à la demande de proposition.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir l'entreprise ANFRUI COUVERTURE pour un montant de 29 872,50 € H.T. soit 35 847,00 € T.T.C. qui présente une offre répondant à tous les critères du cahier des charges.

III – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT – APPROBATION ET MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 juin 2015, le cabinet BUFFET de MONTHLÉRY (91) a été chargé de réaliser l'étude du schéma directeur d'assainissement de la commune.

Il précise que préalablement à son adoption et compte tenu des travaux d'assainissement collectif réalisés par la commune (hameaux d'Enzanville et de Dréville, route de Malesherbes, boulevard Pasteur, la route de Mérobes, rue de Chartres, route de Thignonville), il est nécessaire de procéder à l'actualisation du zonage d'assainissement adopté en 2007.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT : - qu'une zone d'assainissement collectif englobera l'ensemble des zones urbanisées et urbanisables définies au travers du plan local d'urbanisme,

- que les habitations situées au hameau de Mérobes (2 logements) et 30, route de Pithiviers (1 habitation) resteront en assainissement non collectif.

DÉCIDE le passage à enquête publique de la carte et de la notice de zonage d'assainissement.

IV - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2020 du service de l'eau.

Ce rapport sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, sur le site de la commune et consultables en mairie.

V - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2020 du service de l'assainissement.

Ce rapport sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, sur le site de la commune et consultables en mairie.

VI - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – ANNÉE 2021 à 2023

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité à 215 € pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2023 qui s'appliquera comme suit :

- longueur de réseau SICAP : 50,17 Km soit un montant de redevance de 194,36 €
- longueur de réseau ÉNÉDIS : 5,33 Km soit un montant de redevance de 20,64 €

VII – RÉVISION DU LOYER DE L'IMMEUBLE COMMUNAL 14, RUE DE PARIS

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Les membres du Conseil municipal,
Vu l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2018 : **1671** par rapport à l'indice du 1^{er} trimestre 2021 : **1822**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXENT à **421,20 €** à compter du **19 juillet 2021** le montant du **loyer mensuel** de l'immeuble 14, rue de Paris loué par Mme CIRET Sylvie pour son activité professionnelle.

VIII – LOGEMENT COMMUNAL 15, AVENUE DE LA GARE - 1^{er} ÉTAGE GAUCHE - LOCATION AU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Les membres du Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de louer à M. CRETTE Thierry domicilié 45, rue de Paris à SERMAISES, le logement communal situé au 1^{er} étage gauche de l'immeuble communal 15, avenue de la Gare à SERMAISES à compter du 1^{er} septembre 2021.

FIXE le montant du loyer mensuel à DEUX CENT CINQUANTE Euros (250,00 €).

INFORMATIONS DIVERSES

- Dossier DSIL 2021 - L'État accorde une subvention de **27 834 €** pour les travaux d'isolation de l'immeuble communal 15, avenue de la Gare (montant du devis : 48 910 € H.T.)
- VENTE d'un terrain par la Communauté de Communes du Pithiverais dans la zone industrielle à la société SAS ALTAÏR pour la construction d'un centre de préparation de véhicules (superficie environ 5,6 hect)
- le prochain recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.
- remerciements de l'Amicale des sapeurs-pompiers pour la subvention 2021.
- SITOMAP : La synthèse du rapport annuel 2020 a été communiquée à chaque conseiller. Le rapport complet est consultable en mairie.
- SDIS : Par arrêté du 17 juin 2021, la Préfète du Loiret a approuvé la révision du règlement opérationnel du SDIS ; le règlement révisé est consultable en mairie.



Le Maire,

James BRUNEAU